

176
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère du Travail et de la Fonction Publique

LE MINISTRE DU BUDGET

- [Signature]*
- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Lamine CONDE, précédemment Chef de la DAF du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022

[Signature]

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MTFP.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

175
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

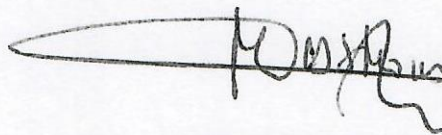
ARRETE

Article premier : Monsieur Aboubacar Sidiki MARA, précédemment Chef Comptable du Ministère du Budget, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022...2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MPFEPV.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

174
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur N'Famoussa 1 CAMARA, précédemment Chargé d'études au Ministère de la Justice, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MPTEN.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

173
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,



ARRETE

Article premier : Madame Aminata TOURE, précédemment Cheffe de la DAF du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022

Moussa CISSE

AMPLIATIONS

MB.....2
MJDH.....1
Intéressée.....1
Archives.....2/6

172
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Madame Kadiatou Aminatou BAH, précédemment Cheffe de la DAF de l'ex Ministère de la Santé, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022

Moussa CISSE

AMPLIATIONS

- MB.....2
- MSHP.....1
- Intéresséc.....1
- Archives.....2/6

171
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur **Moussa KOUROUMA**, précédemment Chef Comptable du Ministère des Mines et de la Géologie, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022...2022


Moussa CISSE


AMPLIATIONS

- MB.....2
- MSPC.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

170
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mohamed DORE, précédemment Assistant du Chef de la DAF du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022 ... 2022

Moussa CISSE

AMPLIATIONS

- MB.....2
- METFP.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

Arrêté A2022/169/MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Jeunesse et des Sports

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration
Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement
de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du
Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,


ARRETE

Article premier : Madame Kadiatou BARRY SQUARE, précédemment cheffe de la DAF de l'ex
Ministère des Sports, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de
sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

MB.....2
MJS.....1
Intéressée.....1
Archives.....2/6

168
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère des Mines et de la Géologie

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Madame M'Mahawa KAKE, précédemment Cheffe de la DAF de l'ex Ministère de l'Assainissement et de l'hydraulique, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère des Mines et de la Géologie.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
MMG.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

167

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Loix de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mamady Kémo CONDE, précédemment Chef de la DAF de l'ex Ministère de la Culture, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022



Moussa CISSE

AMPLIATIONS

MB.....2
MPEM.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6



MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

166
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère des Infrastructures et des Transports

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Moise Emmanuel DOUMBOUYA, précédemment Chef Comptable du Ministère de l'Information et de la Communication, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère des Infrastructures et des Transports.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MIT.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

Arrêté A2022/165/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Information et de la Communication

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration
Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement
de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du
Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,



ARRETE

Article premier : Madame Aminata TOURE, précédemment Cheffe comptable au Ministère de la
Fonction Publique et du Travail, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et
Financières du Ministère de l'Information et de la Communication.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de
sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022

Moussa CISSE

AMPLIATIONS

MB.....2
MIC.....1
Intéressée.....1
Archives.....2/6



MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

177

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la
Présidence de la République

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mohamed Ben SYLLA, précédemment Chef de la DAF de l'ex Ministère de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la Présidence de la République.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- PRG.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

164
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Alphabétisation

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mohamed Saliou CONDE, précédemment Chef Comptable du Ministère de la Santé, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Alphabétisation.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MEPUA.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

163

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Stéphane Ouya ZOUMANIGUI, précédemment Chef de la DAF du Ministère de la Coopération et de l'Intégration Africaine, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MEFP.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

162
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières
de la Haute Autorite de la Communication

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Loix de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,


ARRETE

Article premier : Madame Nanténin **KOUROUMA**, précédemment Cheffe de la DAF du Ministère des Mines et de la Géologie, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et Financières de la Haute Autorite de la Communication.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022 ...2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
HAC.....1
Intéressée.....1
Archives.....2/6

161
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de l'Administration et Contrôle des Grands Projets

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,



ARRETE

Article premier : Monsieur Sidiki DIALLO, précédemment Chef Comptable du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de l' Administration et Contrôle des Grands Projets.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ... 24 FEV. 2022

Moussa CISSE

AMPLIATIONS

MB.....2
ACGP.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6

160
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Madame Habayatou BAH, précédemment Cheffe de la DAF du Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022


Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MEHH.....1
- Intéressée.....1
- Archives.....2/6



MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

159

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère du Budget

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mamadouba 1 BANGOURA, précédemment Chef de la DAF de l'ex Ministère des Droits de l'homme, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère du Budget.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ... 24 FEV. 2022 ... 2022

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....3
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

158
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Mérite

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mohamed V SANKHON, précédemment Chef DAF du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Mérite.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
GCONM.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6

157

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration
Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement
de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du
Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mohamed KABA, précédemment Chef de la DAF du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
MATD.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6

156
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,


ARRETE

Article premier : Monsieur Abdoulaye KABA précédemment Chef DAF du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022


Moussa CISSE



AMPLIATIONS
MB.....2
MESRSI.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6

155

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Balla Moussa CAMARA, précédemment Chef de la DAF du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ... 24 FEV. 2022 ... 2022




Moussa CISSE

AMPLIATIONS

- MB.....2
- MUHAT.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

154

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG
Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la
Primature

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Aboubacar SOUMAH, précédemment Chef de la DAF de l'Ex Ministère du Plan et du Développement Economique, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la Primature.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- PM.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

153

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Secrétariat Général du Gouvernement

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration
Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement
de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du
Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur **Abdourahamane GUISSÉ**, précédemment Chef Comptable au Secrétariat
Général du Gouvernement, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Secrétariat Général du Gouvernement.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de
sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022.....2022




Moussa CISSE

AMPLIATIONS

MB.....2
SGG.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6

152

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Secrétariat Général aux Affaires Religieuses

LE MINISTRE DU BUDGET

- [Signature]*
- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Demba CAMARA, précédemment Chef du SAF de la Grande Mosquée Faïcale, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Secrétariat Général aux Affaires Religieuses.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022

[Signature]
Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- SGAR.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

151

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières
de la Cour des Comptes

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Fransady CONDE, précédemment Chef de la DAF du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la Cour des Comptes.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022


Moussa CISSE



- AMPLIATIONS**
- MB.....2
 - C/Comptes.....1
 - Intéressé.....1
 - Archives.....2/6

150

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières
de la Cour Suprême

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Bentou N'Faly KABA, précédemment Chef Comptable du Ministère de l'Education Nationale, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières de la Cour Suprême.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
Cour Sup.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6

149
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et
des Guinéens de l'Etranger

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Madame Soua DORE, précédemment Cheffe de la DAF de l'ex Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger, est nommée Cheffe de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MAECIGE.....1
- Intéressée.....1
- Archives.....2/6

148
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

LE MINISTRE DU BUDGET

- [Signature]*
- Vu - La Charte de la Transition,
 - Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
 - Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
 - Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
 - Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
 - Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur **Ahmed Sékou MARA**, précédemment Chef de la DAF de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Mérite, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022

[Signature]

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MEDD.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6

MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

147
Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Aly Badara CONDE, précédemment Chef de la DAF du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022



Moussa CISSE



AMPLIATIONS

MB.....2
MAE.....1
Intéressé.....1
Archives.....2/6



MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

146

Arrêté A2022/...../MB/CAB/SGG

Portant nomination du Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du
Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat

LE MINISTRE DU BUDGET

- Vu - La Charte de la Transition,
- Vu - La Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
- Vu - La Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Générale des Agents de l'Etat ;
- Vu - La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu - Le Décret D/2021/008/PRG/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
- Vu - Le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
- Vu - Le Décret D/2021/55/PRG/SGG du 29 Octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget ;
- Vu - Le Décret D/2022/0064/PRG/SGG du 27 janvier 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;

Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE

Article premier : Monsieur Mohamed Kefine CHERIF, précédemment Chef de la Cellule de Passation des Marchés Publics au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, est nommé Chef de Division des Affaires Administratives et Financières du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget.

Article 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV. 2022

Moussa CISSE



AMPLIATIONS

- MB.....2
- MCTA.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....2/6